



## Actions de classe A émises par wAnderCoop SC

### Fiche d'informations action

#### 1. Nature du produit

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir les risques pour les possibilités de remboursement. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

#### 2. Principales caractéristiques du produit

Emetteur :	wAnderCoop SC
Prix :	100€
Types d'actions :	Actions de la classe A ou actions « Consommateurs – personnes physiques »
Politique de dividende :	En son article 30, les statuts précisent que « L'Assemblée Générale se prononce sur l'affectation des résultats, conformément aux dispositions légales sans que les actionnaires ne puissent prétendre à une distribution sous forme de dividendes. »
Droits attachés aux parts :	Les actions de classe A sont caractérisées par les droits suivants : Elles sont réservées aux personnes physiques qui peuvent en détenir au maximum 50. Les actions peuvent être acquises, cédées entre vifs par/à des actionnaires tiers, personnes physiques ou morales pour autant qu'ils remplissent les conditions requises par les présents statuts et moyennant l'agrément préalable du Conseil d'Administration. La responsabilité des actionnaires est limitée au montant de leur souscription. Ils sont tenus sans solidarité ni indivisibilité à l'exception de la responsabilité des fondateurs qui sont tenus solidairement envers les intéressés conformément au CSA. Tout coopérateur est membre de l'Assemblée Générale et peut dès

	<p>lors participer à la vie de la coopérative en prenant part aux décisions. Celles-ci sont prise au consensus ou par vote. Chaque coopérateur dispose d'une voix à l'AG, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient.</p> <p>Il faut détenir au moins une action par ménage pour accéder au magasin</p>
Modalités de composition du conseil d'administration :	<p>La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de minimum trois membres et maximum neuf membres, élus par l'Assemblée Générale statuant à la majorité absolue des voix présentes ou représentées.</p> <p>Les postes d'administrateurs sont accessibles aux actionnaires et aux non-actionnaires. Deux tiers (2/3) des administrateurs doivent être choisis parmi les détenteurs d'actions de classe A ou B.</p> <p>Le mandat d'administrateur est exercé à titre gratuit.</p> <p>La durée du mandat des administrateurs est fixée à deux ans.</p> <p>Les administrateurs sortants sont rééligibles deux fois. Après trois mandats successifs, un administrateur est non-éligible pendant une durée de deux ans.</p> <p>A ce jour, le Conseil d'Administration est composé de 7 personnes (Anaïs Vanwelde, Simon Dejemeppe, Quentin Beugnies, Chrystelle Verhoest, Christophe Van Uffel et Amélie Van Vyve ). Un des six administrateurs n'est pas membre de la coopérative, ce qui est accepté par les statuts. Il n'y a pas de délégué à la gestion journalière ni de Comité de direction.</p>
Autres caractéristiques :	N.A.
Valeur de la part au 31/12/2021 :	<p>(Méthode de calcul à utiliser : (Capitaux propres/Capital) X valeur nominale).</p> <p><math>42.586\text{€}/52.200\text{€} = 81,58\text{€}</math></p>

### 3. Description et but de l'offre

Type d'offre :	Vente en souscription
Montant de l'offre :	Maximum 500.000€ par an
Nombre d'actions offertes :	5.000 actions
Seuil maximum de parts souscrites par investisseur :	50 actions, soit 5.000€ euros
Destinataire de l'offre :	Futurs coopérateurs-clients du magasin
Affectation du produit de l'offre par l'émetteur :	A une partie des coûts opérationnels, à la réalisation de petits investissements (mobilier, aménagements,...) et à la réserve de trésorerie.
Période de l'offre :	I s'agit d'une offre continue. Elle restera ouverte tant que le montant

	total n'est pas atteint. Elle sera close en cas d'atteinte du plafond.
Allocation en cas de sursouscription :	Les dernières souscriptions seront remboursées.
Autres caractéristiques de l'offre :	Sans objet.

#### 4. Description de l'émetteur et chiffres-clés

<p>Brève description de l'émetteur et de ses activités (objet social, historique, activités...)</p> <p>La wAnderCoop est une société coopérative dont le principal projet est l'ouverture d'un supermarché coopératif et participatif – code NACE 47113 Commerce de détail en magasin non-spécialisé à prédominance alimentaire (surface inférieure à 400m<sup>2</sup>).</p> <p>La wAnderCoop est un projet citoyen où chaque membre est à la fois client, travailleur et propriétaire de la coopérative. Notre objectif est de proposer une alternative à la grande distribution permettant d'offrir une alimentation saine et durable à prix accessibles et justes. Nous désirons consommer de manière responsable en promouvant la solidarité avec les producteurs, productrices, maraîchères et maraîchers locaux et en proposant des produits issus du commerce équitable.</p> <p>Notre magasin est actuellement situé à Anderlecht (16, Avenue de Saïo). L'offre en alimentation durable étant très faible dans notre commune, la valeur ajoutée de notre projet en est d'autant plus grande. Nos membres actuels habitent presque tous à Anderlecht (95%). Nous souhaitons avant tout recruter dans les quartiers voisins (Veeweyde, La Roue, Scherdemael, Neerpede, Cureghem, Scheut, Peterbos, Quartier des Trèfles,...) en touchant d'autres publics que nos coopérateurs actuels afin de renforcer notre ancrage local.</p> <p>Nous avons ouvert notre magasin en janvier 2021 avec près de 250 membres. A ce jour (octobre 2022), il compte 409 membres avec une proportion de membres actifs (acheteurs et « travailleurs ») de quelque 250 personnes. La croissance est de +5 nouveaux membres tous les mois. Les objectifs poursuivis par la coopérative sont les suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Permettre aux citoyens de se réapproprier leur alimentation et leurs modes de consommation, de mieux les comprendre pour mieux les choisir (comprendre les impacts des modes de production, de transport et de distribution alimentaires "classiques" et connaître les alternatives à ces modèles).</li> <li>2. Favoriser l'accès à des produits alimentaires et non-alimentaires issus de modes de production, de transformation, de transport et de distribution plus respectueux sur tous les plans : écologique (respectueux pour la planète), économique (respectueux pour l'ensemble des opérateurs économiques impliqués, dont les producteurs mais aussi les consommateurs) et social (basés sur des liens de respect et de solidarité entre les hommes).</li> <li>3. Construire et faire vivre un modèle économique différent mais réaliste et innovant, ne recherchant pas le profit et son accumulation individuelle, privilégiant l'innovation</li> </ol>
--

économique et sociale dont les circuits courts, les modèles coopératifs, l'économie du partage et de la solidarité, l'économie circulaire, le zéro-déchet, la sobriété et la complémentarité des connaissances et compétences.

4. Développer une communauté d'acteurs de changements ouverte à toutes et tous, sans aucune discrimination, basée sur des pratiques démocratiques et participatives. La coopérative se veut être un lieu d'éducation permanente et de participation active à la société ainsi qu'un moteur de création d'une dynamique positive pour le quartier ou la région où elle s'installe. La solidarité, l'entraide et la mixité sociale, culturelle et économique font partie des valeurs fondatrices du projet.
5. Partager notre expérience et nos connaissances/compétences avec toutes celles et tous ceux qui souhaitent également devenir acteurs de changements. A cet égard, une initiative de regroupement des coopératives alimentaires est en train de voir le jour à Bruxelles. Initiative que nous avons évidemment rejointe dès son démarrage.

Chiffres-clés de l'émetteur :

		Année 2021 (en €)
Bilan	Capitaux propres	42.586
	Endettement	50.000
Compte de résultat	Chiffre d'affaires	423.190
	Total des charges	439.762
	Amortissements	5.225
	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	-9.589

## 5. Risques de l'investissement

Risque de crédit : Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d'estimer la proportion des fonds propres par rapport aux fonds étrangers. En règle générale, on considère qu'une entreprise est solvable dès lors que la part des fonds propres dans le total bilan est égale ou supérieure à 20 %.	Au 31.12.2021 € 32%
Risque de perte de la totalité du capital investi :	Par définition, les actions souscrites présentent des risques pour l'investisseur. Celui-ci est en effet soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation, l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer une fois l'ensemble des créanciers

	<p>de l'entreprise remboursés. L'investisseur court le risque de perdre tout ou partie de son investissement. Rappelons toutefois que la majorité des investisseurs acquièrent une seule part de 100€ ce qui limite la perte à un montant très limité.</p>
<p>Risque de liquidité :  <i>Le ratio de liquidité général (actifs circulants divisés par dettes à court terme) permet d'estimer la capacité de la structure à régler ses dettes à court terme. Pour une entreprise commerciale, il est jugé correct à partir de 1.</i></p>	<p>2,78 au 31/12/2021 € 108.399 / 38.974.</p>
<p>Possibilités de remboursement :</p>	<p>Tout actionnaire démissionnaire, exclu ou qui a retiré une partie de ses actions dispose du droit de recevoir en contrepartie de ses actions un montant égal à celui réellement libéré et non encore remboursé pour ces actions sans cependant être supérieur au montant de la valeur d'actif net de ces actions telle qu'elle résulte des derniers comptes annuels approuvés. Si le remboursement devait avoir pour effet de réduire l'actif net (total de l'actif tel qu'il figure au bilan, déduction faite des provisions et des dettes) à un montant négatif, ce remboursement serait postposé jusqu'au moment où les conditions le permettraient, sans intérêt jusqu'alors. Enfin, le remboursement ne pourra avoir lieu que lorsque le Conseil d'Administration aura constaté qu'à la suite du remboursement, la société pourra, en fonction des développements auxquels on peut raisonnablement s'attendre, continuer à s'acquitter de ses dettes au fur et à mesure de leur échéance pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date de la distribution. Dans le cas contraire, ce remboursement serait postposé jusqu'au moment où les conditions le permettraient, sans intérêt jusqu'alors.</p>
<p>Risque de fluctuation du prix du titre :</p>	<p>Le montant qui peut être récupéré est égal à celui réellement libéré et non encore remboursé pour ces actions sans cependant être supérieur au montant de la valeur d'actif net de ces actions telle qu'elle résulte des derniers comptes annuels approuvés.</p>
<p>Risques propres à l'émetteur - gouvernance :</p>	<p>Le projet est construit autour d'un système de gouvernance partagée donnant une large place aux coopérateurs. Si les outils utilisés permettent de réduire grandement les risques de gouvernance sur la gestion, le projet ne pourra fonctionner qu'avec un investissement suffisant des coopérateurs. Si le risque d'essoufflement est réel, on constate que les Groupes de Travail fonctionnent bien, que leur composition se renouvelle et que le nombre de membre continue à</p>

	<p>croître. Par ailleurs, la gouvernance a évolué afin de permettre de ne rendre personne indispensable et de faciliter les reprises de tâches et responsabilités. Enfin, la présence de salariées permet de soutenir réellement les coopérateurs et de garantir la bonne continuité du projet.</p>
<p>Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :</p>	<p>L'exploitation d'un magasin présente, en soi, des risques opérationnels (gestion des stocks, ...) et des risques commerciaux (volume de clients, chiffre d'affaire, ...). A ce jour, nous avons déjà pu faire évoluer notre plan financier à plusieurs reprises. En effet, nous avons tablé sur un panier mensuel moyen de 80€ alors qu'il est en réalité de 160€. A l'inverse, nous tablions sur une proportion de coopérateurs actifs (acheteurs) de l'ordre de 75% mais il s'avère qu'il est plus proche de 50%. Notre magasin n'est pas encore rentable mais nous continuons d'attirer plus de monde, avons récemment décidé d'ouvrir une journée en plus (ouvert du mercredi ou dimanche) et étoffons notre offre de produits. Ces quelques éléments, parmi bien d'autres, diminuent les risques opérationnels et/ou commerciaux et nous permettent d'anticiper un bénéfice à partir de 2024.</p>
<p>Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :</p>	<p>A ce stade, la wAnderCoop n'a fait appel qu'à un <u>financement</u> de BruSoc (Coop Us) de 50.000€. Nous avons une durée de 7 ans pour le rembourser, le premier remboursement débutant en 11/2023. Nous avons également participé au projet de supermarché coopératif initié par Bruxelles Environnement et Bruxelles Economie Emploi. Nous avons obtenu un <u>subside</u> de 100.000€ qui aura pour objectif de financer les prochains recrutements (et augmentation de temps de travail de l'équipe actuelle). Ces recrutements permettront d'élargir encore les jours et les heures d'ouverture du magasin.</p>
<p>Autres risques :</p>	<p>Toute évolutions des réglementations en vigueur pourrait avoir des conséquences sur le projet et son modèle de fonctionnement, notamment en ce qui concerne l'implication bénévole des coopérateurs dans la gestion du projet. A cet égard, il réside un flou juridique quant à l'implication de volontaire dans une société coopérative, considérée comme commerciale (même si, dans notre cas, nous sommes considérés comme « à finalité sociale » et qu'il n'y a aucun but d'enrichissement personnel de la part des membres de la coopérative). Un travail juridique est en cours, notamment au sein de Febecoop pour permettre une clarification et une acceptation claire des spécificités de notre modèle. Dans l'attente, il réside un risque</p>

	juridique et potentiellement financier pour notre projet. De même, l'implication volontaire des coopérateurs qui perçoivent une allocation sociale ou de revenus de remplacement constitue également un point d'attention et un risque pour les personnes concernées, bien qu'informées à leur arrivée.
Date prévue du break-even	Fin de l'exercice 2024, chiffre d'affaires de 2023.

## 6. Frais

Il n'y a pas de frais liés aux actions.

## 7. Résumé de la fiscalité

Précompte mobilier :	Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 416,50 euros de dividende. <b>Pour l'année de revenus 2022, exercice d'impôts 2023, le montant de l'exonération s'élève à 800€.</b>
Autres (tax shelter, etc.) :	Les investisseurs pourront bénéficier du tax-shelter pour TPE, à hauteur de 45 %, dans les conditions et limites fixées par l'article Art. 145/26, du Code des impôts sur les revenus 1992 et l'article 63/12/1, de l'arrêté royal d'exécution du CIR 92 <sup>1</sup> .

## 8. Informations pratiques

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au CA de la wAnderCoop SC par email ([andercooperative@gmail.com](mailto:andercooperative@gmail.com)) ou par courrier au siège social.

Si vous n'obtenez pas satisfaction, vous pouvez contacter le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : [contact@mediationconsommateur.be](mailto:contact@mediationconsommateur.be)).

Cette fiche d'information est établie à la date du 7/10/2022 par wAnderCoop SC, dont le siège social est situé rue A. Willemyns, 39A à 1070 Anderlecht - 0753653574

<sup>1</sup> Pour plus d'info sur la réduction tax shelter pour des entreprises (sociétés) qui débutent, voir le FAQ disponible sur [https://eservices.minfin.fgov.be/myminfin-web/pages/fisconet?\\_ga=2.120367439.636193355.1603725534-296795282.1571394224#!/document/d28beac8-7b60-4a2d-9fed-bb026e269306](https://eservices.minfin.fgov.be/myminfin-web/pages/fisconet?_ga=2.120367439.636193355.1603725534-296795282.1571394224#!/document/d28beac8-7b60-4a2d-9fed-bb026e269306)